



Assurance souscrite location utilitaire sinistre

Par **alengk**, le **25/07/2022** à **10:51**

BonjourrrnrnJ'ai loué un utilitaire 12M3 auprès de XXXXXX.rnrnJ'ai pris l'assurance maximale indiquant franchise 150 eurosrrnrnJ'ai retourné le camion avec l'angle arrière droit plastique parechoc enlevé et phare cassé.rnrnLe prestataire transforme l'empreinte bancaire de la caution de 500 euros en 'prélèvement' effectif et m'indique qu'en plus de la franchise des frais de dossier de 350 euros seront applicables soit donc la totalité de la cautionrrnrn rnrnEst ce un précédent légal et y a t il un recours sur la partie frais de dossier / sur la partie encaissement anticipé de la caution entière en attendant le retour de la déclaration de sinistre du prestataire auprès de son assurance?rrnrnMerci d'avance!